

## SG PRIVATE BANKING (MONACO)

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 7.650.000 euros  
Siège social : 13-15, boulevard des Moulins - Monaco

BILAN au 31 décembre 2006  
(en milliers d'euros)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Caisse, Banque Centrale.....		10 219	12 592
Créances sur les Etablissements de Crédit.....		572 650	794 636
A vue.....	2-3	36 167	67 332
A terme.....	1-2-3	536 483	727 304
Créances sur la clientèle .....		331 321	548 176
Autres concours à la clientèle.....	1-3	316 509	530 963
Comptes ordinaires débiteurs.....		14 812	17 213
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	4	8 246	99
Autres titres à revenu variable.....		0	0
Immobilisations incorporelles & corporelles .....	5	1 139	1 122
Autres actifs.....	6	4 135	3 741
Comptes de régularisation.....	7	613	543
<b>TOTAL DE L'ACTIF .....</b>		<b>928 323</b>	<b>1 360 909</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Dettes envers les Etablissements de Crédit .....		326 724	543 739
A vue.....	2	0	188
A terme.....	1-2-3	326 724	543 551
Comptes créditeurs de la clientèle.....		531 450	730 090
A vue.....		49 679	70 243
A terme.....	1-3	481 771	659 847
Autres passifs .....	6	1 433	7 783
Comptes de régularisation.....	7	1 908	2 838
Provisions pour risques et charges.....	8	157	412
Capital souscrit.....		7 650	7 650
Réserves .....	9	765	765
Dettes Subordonnées .....	12	20 131	20 195
Report à nouveau .....		33 716	38 105
Résultat de la période .....		4 389	9 332
<b>TOTAL DU PASSIF.....</b>		<b>928 323</b>	<b>1 360 909</b>

<b>HORS BILAN</b>	<b>Notes</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Engagements donnés.....		8 805	8 475
Engagements de garantie .....			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit .....	11	0	
Engagements d'ordre de la clientèle .....	11	8 805	8 475
Engagements sur titres .....			
Autres engagements donnés.....			
Engagements de financement.....		0	55 187
Engagements en faveur de la clientèle.....		ND (*)	55 187
Engagements reçus .....		0	0
Engagements sur titres .....			
Autres engagements reçus .....			

\* Non disponible

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2006**  
(en milliers d'euros)

	<b>Notes</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Produits et charges d'exploitation bancaire			
Intérêts et produits assimilés.....		117 505	201 410
Sur les opérations avec les établissements de crédit .....		111 273	184 508
Sur les opérations avec la clientèle .....		6 031	16 722
Sur les opérations sur titres.....		201	180
Intérêts et charges assimilés .....		-111 294	-191 433
Sur les opérations avec les établissements de crédit .....		-98 849	-171 815
Sur les opérations avec la clientèle .....		-12 446	-19 618
Marge d'intérêts .....		6 210	9 977
Commissions (produits) .....	13	8 711	11 673
Commissions (charges) .....	13	-688	-587
Résultat sur commissions.....		8 023	11 086
Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction ...		0	0
Solde en perte des opérations sur titres de placement .....	14	-87	37
Solde en bénéfice des opérations de change.....		192	251
Autres produits d'exploitation bancaire .....		168	180
Autres charges d'exploitation bancaire .....		-1 574	-2 174
PNB .....		12 932	19 357
Charges générales d'exploitation.....		-8 142	-9 496
Frais de personnel .....	15	-5 178	-6 023
Charges administratives.....		-2 964	-3 473
Dotations aux amortissements .....		-208	-275
<b>Résultat brut d'exploitation .....</b>		<b>4 582</b>	<b>9 586</b>
Coût du risque .....	16	182	-224
Résultat exceptionnel.....		-375	-30
<b>RESULTAT NET .....</b>		<b>4 389</b>	<b>9 332</b>

---

---

**NOTE ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS****I. Principes généraux :**

Les comptes annuels (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexes) de la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (Monaco) ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91.01 du 16 janvier 1991 du Comité de la réglementation bancaire, modifié par le règlement 92.05 applicable aux Etablissements de crédit, ainsi qu'aux principes et méthodes généralement admis.

Ils sont présentés selon les dispositions du CRC 2000.03 du 4 juillet 2000 et 2002.03 du 12 décembre 2002.

**II. Principes comptables et méthodes d'évaluation :**1. Comparabilité des exercices :

Des reclassements portant sur des éléments du bilan et du compte de résultat sont intervenus au 31 décembre 2006 en vue de se conformer à la réglementation bancaire relative à la présentation des comptes annuels des établissements de crédit. Afin de permettre une comparabilité des exercices, la banque a procédé à des reclassements identiques sur le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent.

2. Conversion des opérations en devises :

Conformément au règlement 89-01 du Comité de la réglementation bancaire modifié par le règlement 90.01, les créances, dettes, engagements hors bilan et intérêts courus libellés en devises sont convertis au cours de change de fin d'exercice publié par la Banque Centrale Européenne.

Les produits et charges en devises sont comptabilisés au cours du comptant lors de leur passation en compte de résultat.

3. Opérations sur titres :

## . Titres d'investissement :

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance, et dont le financement est assuré par des ressources adossées.

Ils sont enregistrés au prix de revient et l'écart entre celui-ci et la valeur de remboursement est amortie sur la durée à courir jusqu'à l'échéance.

## . Titres de transaction :

Les titres de transaction sont des titres acquis sur un marché organisé suffisamment liquide avec l'intention dès l'origine, de les revendre dans un délai maximum de 6 mois. Les titres de transaction sont évalués à leur valeur de marché. Les plus ou moins values dégagées sont enregistrées en produits ou charges de l'exercice.

## . Titres de placement :

Les titres de placement sont des investissements financiers acquis pour procurer un rendement financier.

Une provision est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

4. Intérêts et commissions :

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées lors de leur exigibilité, à l'exception de celles assimilées à des intérêts, qui sont comptabilisées prorata temporis.

5. Provisions :

Les provisions pour créances douteuses sont constituées au cas par cas, sur les concours ayant un caractère contentieux (faillites, liquidations...) en tenant compte des garanties dont dispose la banque. Sont considérées comme créances douteuses, les créances ayant des impayés depuis 6 mois au moins sur les crédits immobiliers et depuis 3 mois au moins sur les autres crédits. Conformément à la réglementation, les intérêts y afférents sont obligatoirement provisionnés à 100 %.

6. Immobilisations :

Les immobilisations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés ; elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire.

7. Fiscalité :

La banque n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices en 2006 en application des dispositions fiscales de la Principauté de Monaco.

8. Frais de personnel et effectif :

Les charges de personnel et l'effectif proviennent pour partie de la mise à disposition d'agents contre facturation par la SOCIETE GENERALE Monaco et pour partie de frais de personnel engagé directement. Une provision pour départs en retraite est constituée pour le personnel engagé directement par la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (Monaco).

**Informations sur les rubriques de bilan et de hors bilan**

Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'EUROS sauf indication contraire.

**1. Ventilation de certains postes du bilan selon la durée résiduelle**

<b>Emplois et ressources à terme</b>	<b>&lt; 3 mois</b>	<b>&gt; 3 mois &lt; 1 an</b>	<b>Total au 31/12/06</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>			<b>727 304</b>
EUR	416 632	100 721	517 353
Devises	207 981	1 970	209 951
<b>Créances sur la clientèle</b>			<b>530 963</b>
EUR	430 822	57 646	488 468
Devises	38 368	4 127	42 495
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>			<b>543 551</b>
EUR	440 922	60 134	501 056
Devises	38 207	4 288	42 495
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>			<b>659 847</b>
EUR	417 961	31 934	449 896
Devises	207 981	1 971	209 952

**2. Opérations avec les entreprises liées**

(hors intérêts courus)

<b>Comptes de bilan</b>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/06</b>
Créances sur les établissements de crédit	570 929	791 849
A vue	36 168	67 332
A terme	534 761	724 517
Dettes envers les établissements de crédit	325 707	541 277
A vue	0	188
A terme	325 707	541 089
<b>Hors bilan</b>		
Engagements de garantie	0	0

**3. Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer, inclus dans les postes du bilan**

	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/06</b>
<b>Postes de l'actif</b>	<b>2 743</b>	<b>5 243</b>
Créances sur les établissements de crédit	1 728	2 787
Créances sur la clientèle	1 015	2 456
<b>Postes du passif</b>	<b>1 832</b>	<b>4 196</b>
Dettes sur les établissements de crédit	1 017	2 461
Dettes sur la clientèle	684	1 540
Dettes subordonnées	131	195

**4. Ventilation du portefeuille titres**

	<b>Titres de Placement</b>	
	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/06</b>
Obligations et autres valeurs à revenu fixe	8 246	99
Françaises	8 458	0
Etrangères *	0	99
Créances rattachées	36	0
Provision pour dépréciation	-248	0
* Participation au capital de SG Trust Asia		

**5. Immobilisations**

	<b>Stock initial 1/01/06</b>	<b>Acquisition 2006</b>	<b>31/12/06</b>
Valeur brute	2 447	258	2 705
Immobilisations			
Amortissements	1 308	275	1 583
Immobilisations			
Valeur nette	1 139	-17	1 122

**6. Ventilation des postes autres actifs - autres passifs**

	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/06</b>
<b>Actif</b>	<b>4 135</b>	<b>3 741</b>
Comptes de règlement d'opérations sur titres	3 534	3 150
Débiteurs divers	601	591
<b>Passif</b>	<b>1 433</b>	<b>7 783</b>
Comptes de règlement d'opérations sur titres	935	6 882
Créditeurs divers	498	901

**7. Ventilation des comptes de régularisation**

	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/06</b>
<b>Actif</b>	<b>613</b>	<b>543</b>
Produits à recevoir	589	494
Charges Constatées d'Avances	24	49
<b>Passif</b>	<b>1 908</b>	<b>2 838</b>
Charges à payer	1 908	2 838
Autres comptes de régularisation (Produits perçus d'avance)	0	0

	31/12/05	31/12/06
<b>8. Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques hors bilan	0	0
Provisions pour litiges	0	0
Provisions pour risques et charges	70	294
Provisions pour retraites	87	118
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>412</b>
<b>9. Ventilation des réserves et écarts de réévaluation</b>		
	Mouvements 2005	
	31/12/05	31/12/06
Réserve légale ou statutaire	765	765
Écarts de réévaluation		
<b>10. Contrevaieur de l'actif et du passif en devises</b>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/06</b>
Total de l'actif	224 602	276 101
Total du passif	224 602	276 101
<b>11. Informations sur les postes de hors bilan</b>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/06</b>
Contrats de change à terme non dénoués		
Position acheteuse	0	0
Position vendeuse	0	0
Engagements de garantie d'ordre Ets de Crédit	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la Clientèle	8 805	8 475
Engagements de financement faveur clientèle	ND	55 187
<b>12. Dettes Subordonnées</b>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/06</b>
Emprunt contracté avec la Société Générale pour un montant de 20.000 KE échéance 10/10/2015 et rémunéré à Euribor 1 an + 0,50.	20 131	20 195
<b>Informations sur les rubriques du compte de résultat</b>		
Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'EUROS sauf indication contraire.		
	2005	2006
<b>13. Ventilation des commissions</b>		
Produits	<b>8 711</b>	<b>11 673</b>
Clientèle	469	1 003
Titres	8 182	10 625
Change	60	45
I.F.T	0	0
Charges	<b>688</b>	<b>587</b>
Interbancaire	0	0
Clientèle	0	0
Titres	688	587

	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>14. Décomposition du résultat des opérations sur Portefeuille Titres</b>	<b>-87</b>	<b>37</b>
Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement	-87	37
Plus value de cession	0	37
Moins value latente	-87	0
<b>15. Ventilation des charges de personnel</b>	<b>5 178</b>	<b>6 023</b>
Salaires et traitements	3 962	4 686
Charges sociales	1 216	1 337
dont retraites	1 166	1 283
<b>16. Composition du solde des corrections de valeurs sur créances et hors bilan</b>	<b>182</b>	<b>-224</b>
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	-45	0
Dotation aux provisions pour risques et charges	0	-224
Reprise de provisions pour risques et charges	227	0
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	0	0

**Autres informations - Arrêté au 31/12/2006**

**17. Effectif en fin de période**

<b>en nombre</b>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/06</b>
Cadres	38	42
Employés et gradés	34	46
Total	<b>72</b>	<b>88</b>

**18. Rémunérations des administrateurs**

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres du conseil d'Administration.

**19. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice**

<b>(Montants en KEUR )</b>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/06</b>
Bénéfice de l'exercice	4 389	9 332
Dotation au fonds de réserve ordinaire		
Augmentation de Capital (arrondi de conversion en EURO)		
Dotation au report à nouveau	4 389	9 332

**20. Ratios Prudentiels**

Les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios dits prudentiels, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi par la Commission Bancaire.

Au 31 décembre 2006, le niveau des fonds propres était largement supérieur à l'exigence globale minimale :

Le ratio de solvabilité tel que défini par la Commission Bancaire s'élevait à 14,83 % pour un minimum règlementaire de 8 %.

Le ratio de liquidité à 1 mois par rapport aux exigibilités à 1 mois s'élevait à 144 % pour une obligation minimale fixée à 100 %.

RAPPORT GENERAL  
EXERCICE 2006

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport de l'accomplissement de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 19 mai 2005 pour les exercices 2005, 2006 et 2007.

Les états financiers et documents annexes, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu de l'article 23 de la même loi n° 408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2006, le bilan au 31 décembre 2006, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice de douze mois, clos à cette date, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons aussi vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, l'évaluation de leur présentation d'en-

semble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles fondent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan au 31 décembre 2006, le compte de résultats de l'exercice 2006 et l'annexe ci-joints, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, le premier, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2006, le second, les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 27 avril 2007.

Les Commissaires aux Comptes,

Jean-Paul SAMBA

Claude PALMERO.